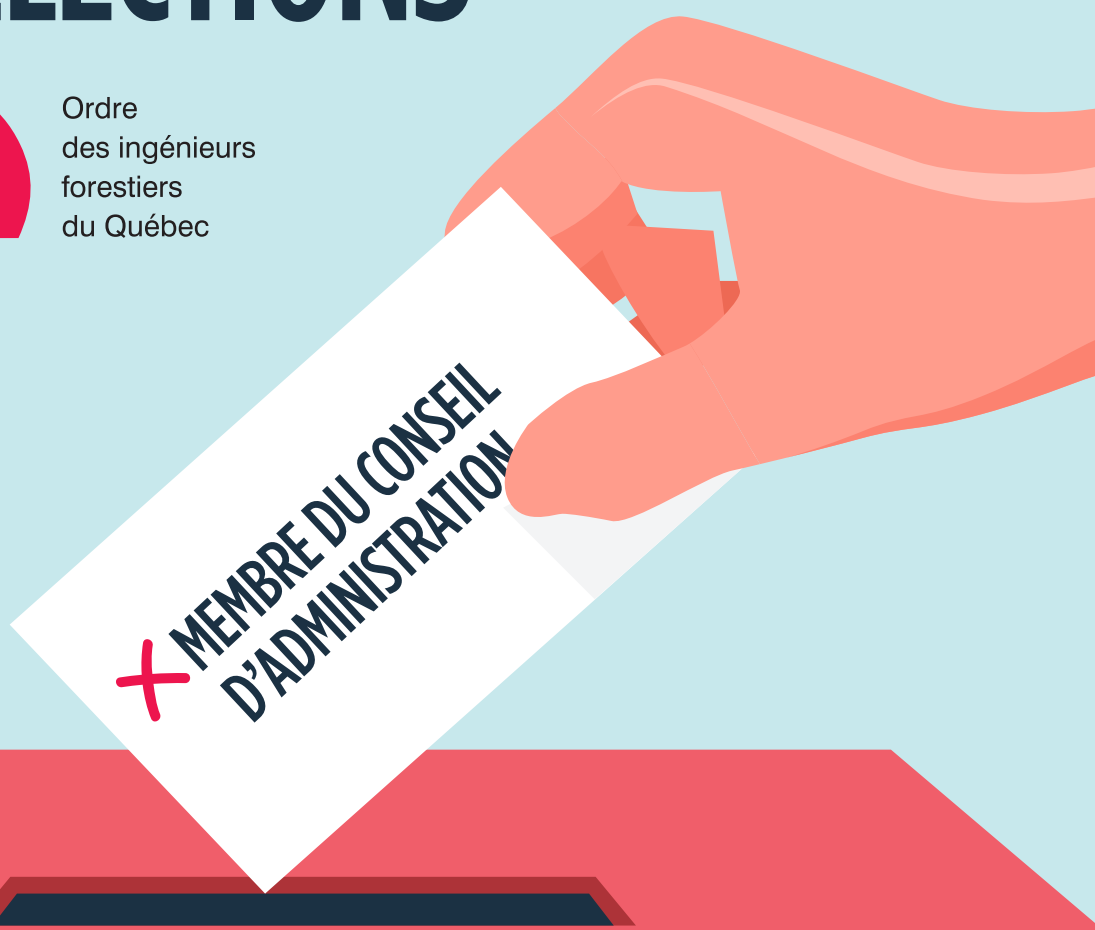


2023

AVIS D'ÉLECTIONS



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec



**X MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DATE LIMITE POUR LA RÉCEPTION DES
BULLETINS DE PRÉSENTATION :
15 FÉVRIER 2023, À 16 H

DATE DE CLÔTURE DU SCRUTIN FIXÉE
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :
17 MARS 2023, À 16 H

DOCUMENT D'ÉLECTION 2023

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est administré par un Conseil d'administration formé de 16 personnes comprenant un président élu au suffrage universel, 11 administratrices et administrateurs élus parmi les ingénieures forestières et ingénieurs forestiers dans chacune des huit sections régionales et 4 administratrices ou administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec pour représenter le public dans l'administration des affaires de l'Ordre.

Les membres du Conseil d'administration de l'Ordre sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs forestiers et des règlements adoptés conformément à ces lois. Ils exercent tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

En 2023, selon le Règlement sur l'organisation de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et les élections à son Conseil d'administration, il y aura élection dans les régions électorales suivantes :



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bas-Saint-Laurent - Gaspésie	1 poste	Guy Pardiac, ing.f. (administrateur sortant)
Québec	1 poste	Éric Provost, ing.f. (administrateur sortant)
Estrie – Montérégie – Centre-du-Québec - Montréal	1 poste	Normand Lesieur, ing.f. (administrateur sortant)
Abitibi - Témiscamingue	1 poste	Geneviève Bourgeois, ing.f. (administratrice sortante)

Vous trouverez dans ce document toutes les informations et les documents afférents aux élections 2023.

François-Hugues Bernier, ing.f.
Directeur général et secrétaire



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

MATRICE DE COMPÉTENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans un souci d'atteindre une diversité des compétences détenues par les membres du Conseil d'administration, l'Ordre s'est doté en 2020 d'une matrice de compétences. Cet outil permet d'évaluer le niveau d'expérience de chacun des membres du Conseil d'administration pour une variété de compétences, ainsi que la représentativité du Conseil quant à sa diversité.

Les compétences indiquées dans ce profil correspondent aux attentes et aux exigences du Conseil d'administration. Certaines des compétences attendues sont propres à chaque membre du Conseil d'administration, tandis que d'autres visent à assurer la complémentarité de l'ensemble des membres du Conseil d'administration et ne doivent pas nécessairement être maîtrisées par tous.

Les qualifications et l'expertise recherchées des membres de conseil d'administration sont présentées dans cette matrice des compétences du Conseil d'administration de l'Ordre 2022-2023.

COMPÉTENCES, EXPÉRIENCES ET REPRÉSENTATIVITÉ

DEGRÉ D'IMPORTANCE ET
PRIORITÉ DE RECRUTEMENT

	Niveau de priorité	Nombre recherché	TOTAL actuel
1. EXPÉRIENCE COMME ADMINISTRATEUR			
Expérience antérieure sur des conseils d'administration	●	9	16
2. SECTEUR D'ACTIVITÉ			
Fonction publique	●	4	7
Forêt privée	●	2	6
Industrie	●	2	5
Foresterie urbaine	●	1	2
Génie conseil	●	2	7
Autre secteur :	●	2	8
3. COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES			
Gouvernance			
Planification stratégique	●	2	14
Gouvernance et éthique	●	2	10
Gestion des ressources	●	2	12
Performance financière	●	2	8
Gestion des risques	●	2	6
Communication	●	2	9
Autre:	●	2	4
Foresterie ou génie du bois			
Inventaire et cartographie	●	3	7
Évaluation forestière	●	3	4
Évaluation des potentiels (possibilités)	●	2	3
Prescription sylvicoles	●	3	6
Planification stratégique	●	1	9
Opérations en forêt	●	3	6
Aménagement urbain et péri-urbain	●	2	3
Transformation	●	1	2
Développement de produits et ouvrages	●	1	2
Autre:	●	3	3
4. REPRÉSENTATIVITÉ			
Genre			
Masculin	●	8	8
Féminin	●	8	8
Âge			
Moins de 35 ans	●	2	2
36 à 50 ans	●	2	6
51 à 65 ans	●	2	6
Plus de 65 ans	●	1	2
Origine ethnique			
Membre des premières nations	●	1	0
Néo-québécois	●	1	0
Autre	●	1	16

Code de Priorité ● Prioritaire ● Souhaitable ● Non prioritaire



« J'ai pris la décision de m'impliquer au sein de l'OIFQ pour rester au fait des enjeux professionnels de l'heure, mais aussi pour mieux comprendre le système professionnel québécois. Par mon implication, je désire augmenter la représentation des jeunes et des femmes au sein de notre conseil d'administration. Pour moi, il s'agit d'une opportunité autant professionnelle que personnelle, puisque j'ai la chance de mieux comprendre les diversités d'opinions au sein de notre ordre et de côtoyer des ingénieur(e)s forestier(e)s aux parcours variés », **Anne Bernard, ing.f.**



« Comme professionnelle adhérant à des normes d'intégrité, j'apprécie pouvoir m'impliquer dans les grandes orientations de notre ordre et à la poursuite des objectifs en découlant. Tout cela, en veillant à l'accomplissement de sa mission de protection du public ainsi qu'en assurant la surveillance générale de l'ensemble des ressources », **Geneviève Bourgeois, ing.f.**



« Au fil des années, j'ai constaté que le système professionnel dans son ensemble était très important. Le discours social revient fréquemment sur l'importance de s'appuyer sur la science, mais cet appui doit être solide et l'application de la science doit être bien encadrée pour assurer la crédibilité. Ceci passe notamment par une saine gouvernance de notre ordre professionnel qui doit être empreinte de rigueur. De cette façon, nous pouvons montrer l'exemple et nous assurer que cette rigueur est partagée par tous les ingénieurs forestiers », **François Laliberté, ing.f.**



« Je me suis impliquée parce que je souhaitais mieux comprendre et maîtriser le système professionnel et je souhaitais y contribuer. C'est une expérience riche en apprentissages qui me permet de côtoyer un conseil d'administration diversifié et compétent, en plus de professionnels que j'estime grandement ! », **Natacha Sénéchal, ing.f.**



« Ma contribution à mon ordre professionnel me donne un sentiment de devoir accompli, de donner au suivant. Si nous désirons que notre profession traverse le temps, il faut toujours innover et apporter de nouvelles idées. Le changement a cela de bon, cela nous permet d'agrandir nos horizons et d'apprendre par la même occasion. C'est l'objectif à atteindre pour chaque nouveau jour, apprendre quelque chose de nouveau », **Éric Provost, ing.f.**



« Par mon implication, je souhaitais voir comment je pouvais changer des choses par l'apport de mon point de vue et de mon expérience très terrain. Je souhaitais que l'Ordre soit conscient qu'il existe des malaises professionnels dus aux inadéquations entre la Loi pour l'exercice en forêt publique, le Code de déontologie et la responsabilité professionnelle. Le tout dans le but d'améliorer la pratique professionnelle et le regard de la société sur les ingénieurs forestiers », **Mathieu Dufresne, ing.f.**



« Je suis devenu administrateur pour mon intérêt à en apprendre davantage sur l'Ordre, suivre de près à travers un ordre professionnel les sujets de l'heure en foresterie comme la séquestration du carbone et les nouveaux matériaux et voir comment je peux contribuer à la dynamique régionale des ingénieurs forestiers au Bas-St-Laurent – Gaspésie », **Guy Pardiac, ing.f.**



« La pluralité des idées et l'implication déterminée de personnes engagées peuvent faire toute la différence lorsqu'il est question de mener le progrès. À cette fin, je me suis impliquée pour m'immerger dans le système professionnel et maîtriser le cadre de pratique et de contrôle pour la protection du public. La juste gouvernance de l'ordre professionnel me semble primordiale pour maintenir la crédibilité et poursuivre la mission de l'ingénieur forestier au profit de la société. », **Maryse Le Lan, ing.f.**



« Lorsque j'ai décidé de m'impliquer au sein de l'Ordre, c'était notamment pour participer à l'amélioration de la profession dans un souci d'équilibre pour tout ce que les forêts peuvent amener à la société. En plus de répondre à ce besoin, mon implication m'amène à en apprendre plus sur le système professionnel québécois et du même coup à comprendre les enjeux qui y sont liés dans le processus d'amélioration de notre profession. », **Patrick Pineault, ing.f.**

POSTE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MANDAT DE 3 ANS

L'élection se déroule en conformité avec les dispositions du Code des professions (CP) et du Règlement sur l'organisation de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et les élections à son Conseil d'administration. Des élections au poste DU MEMBRES DE CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Ordre dans les régions électorales mentionnées ont lieu cette année. Le mandat des personnes suivantes se termine le 21 avril prochain :

- **Bas-Saint-Laurent - Gaspésie** : Guy Pardiac, ing.f.
- **Québec** : Éric Provost, ing.f.
- **Estrie – Montérégie – Centre-du-Québec - Montréal** : Normand Lesieur, ing.f.
- **Abitibi - Témiscamingue** : Geneviève Bourgeois, ing.f.

Les membres sortants sont rééligibles. Les nouveaux membres entreront en fonction immédiatement après la 1^{re} réunion du Conseil d'administration qui suit le dépouillement du vote.

Pour connaître la composition du Conseil d'administration actuel, veuillez vous référer au site Web de l'Ordre www.oifq.com.

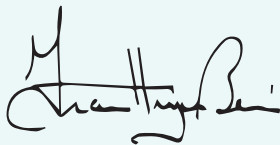
CI-JOINT :

1. Le **bulletin de présentation** qui doit être reçu à l'Ordre au plus tard le **15 février 2023, à 16 h**;
2. Les **instructions** concernant les élections au poste de membre du Conseil d'administration.

NOTE :

Les candidatures féminines et néo-québécoises sont encouragées.

Pour toute information concernant les documents ou toute autre information sur le rôle et les responsabilités des administrateurs, de même que sur le fonctionnement de l'Ordre, veuillez contacter M. François-Hugues Bernier, ing.f., directeur général et secrétaire de l'Ordre.



François-Hugues Bernier, ing.f.
Directeur général et secrétaire



LE BULLETIN DE PRÉSENTATION QUI DOIT
ÊTRE REÇU À L'ORDRE AU PLUS TARD LE
15 FÉVRIER 2023, À 16 H

